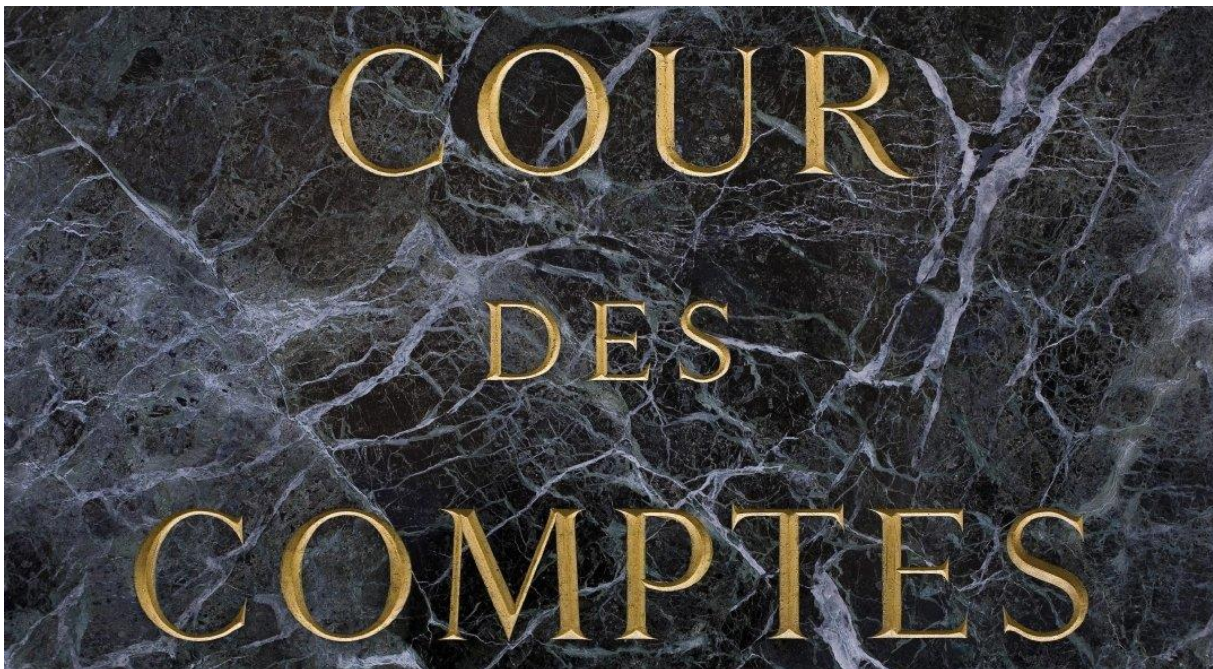


Enseignement supérieur en arts plastiques : la Cour des comptes recommande de refondre le réseau des écoles d'art

La [Cour des comptes publie](#), le 20 janvier 2021, un rapport de 194 pages sur l'enseignement supérieur en arts plastiques, commandé par la commission des finances du Sénat dans le cadre de la Lof. Celle-ci a [auditionné le même jour](#) trois représentants des écoles d'art, dont Jean de Loisy, directeur de l'Ensba, et Laurent Scordino-Mazanec, directeur de l'Ensaama. La haute juridiction préconise notamment de "refondre le réseau des écoles d'art", d'analyser "différents scénarios de regroupements", d'élaborer une stratégie nationale "dans les deux ans", et de mutualiser les concours d'entrée.



Cour des comptes JBVNews

"La mondialisation de l'art contemporain et celle des formations confèrent une véritable urgence à mettre les écoles d'art de notre pays, à la réputation d'excellence et à l'histoire prestigieuse, en mesure de les relever sans attendre. D'autres modèles ont déjà plus vite réagi et s'imposent de plus en plus sur le marché désormais pleinement ouvert de l'enseignement supérieur", presse la [Cour des comptes dans le](#)

[rapport](#) qu'elle remet le 20 janvier 2021 à la commission des finances du Sénat.

Dédié aux "enseignements supérieurs en arts plastiques", qui relèvent principalement des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, ce rapport analyse le "triple défi social, pédagogique et concurrentiel" auquel sont confrontées ces écoles, les évolutions intervenues ces dernières années apparaissant à la Cour "fragiles et inabouties", voire parfois marquées par "la tentation d'une forme de retour en arrière chez certains acteurs".

LA COUR PLAIDE POUR DES REGROUPEMENTS "ENTRE ÉCOLES" ET "AVEC L'UNIVERSITÉ"

Ces écoles doivent "impérativement et rapidement s'inscrire dans une dynamique renouvelée", écrit la Cour, et ont pour cela "de très grands atouts" : un "mode d'enseignement fondé sur le développement de capacités créatrices, qui sont précisément celles dont il est maintenant besoin dans tous les secteurs de l'enseignement supérieur comme dans la vie professionnelle" ; la "personnalisation des cursus", qui a "anticipé la demande pressante des étudiants d'aujourd'hui" ; des "approches méthodologiques développées avec beaucoup d'originalité" et "formidablement fécondes".

Mais si elles ne faisaient rien, prévient la haute juridiction, "leur aura pâlirait vite et elles ne seraient plus que l'ombre portée d'une grande histoire". "Face aux mutations de tous ordres, elles ne peuvent plus agir isolément, en préférant les partenariats avec les plus lointains aux liens avec les plus proches. Seule une stratégie résolue de groupe est à même de leur ouvrir un avenir à la hauteur de leur passé", préconise d'abord la Cour des comptes.

"Les indispensables regroupements qu'elles doivent opérer entre elles ne sauraient pour autant être exclusifs. Il leur faut, dans le même temps, surmonter les craintes anciennes et toujours présentes d'une perte d'identité pour nouer de nouvelles formes d'alliance avec les autres établissements d'enseignement supérieur, et notamment les universités. Le nouveau modèle, encore expérimental, des universités intégrées où chaque composante garde sa personnalité, mais développe des projets avec les autres, peut être celui d'un avenir en commun dans le respect de la richesse de chacun."

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE DOIT "RÉNOVER SON MODE DE PILOTAGE DES ÉCOLES"

Mais pour la Cour des comptes, une autre condition *sine qua non* s'impose pour réussir à refonder le modèle de l'enseignement en arts plastiques : que le ministère de la Culture "rénove complètement son mode de pilotage des écoles, parfois vététaire mais aussi souvent lointain". "Il doit le rendre à la fois plus stratégique et plus opérationnel, et accepter d'y associer au premier chef le ministère de l'ESRI dans

une vision partagée des enjeux et des objectifs de ce secteur", écrit-elle.

Elle formule au final onze recommandations, dont cinq s'adressent exclusivement au ministère de la Culture et aux écoles elles-mêmes, et trois concernent aussi le MESRI.

LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA COUR DES COMPTES :

- Structurer un pilotage à hauteur des enjeux.
- Élaborer dans les deux ans une stratégie nationale de l'enseignement supérieur en arts visuels (ministères de la Culture, de l'ESRI et de l'Éducation nationale).
- Refondre le réseau des écoles d'art en redéfinissant la carte des formations après analyse des différents scénarios de regroupement envisageables (ministère de la Culture).
- Établir systématiquement des contrats d'objectifs et de performance avec les écoles nationales d'art et en faire le fondement des lettres de mission adressées au directeur (ministère de la Culture, écoles nationales).
- En lien avec la stratégie nationale et la refonte du réseau, mettre en œuvre des conventions pédagogiques et d'attribution de moyens avec les écoles territoriales d'art définissant les objectifs à atteindre en termes de formations et de partenariats (ministère de la Culture, écoles territoriales).
- Instituer une représentation systématique du MESRI dans les conseils d'administration des écoles nationales et territoriales d'art (ministères de la Culture et de l'ESRI). Ouvrir et enrichir les formations.
- Engager la mutualisation des concours d'entrée aux écoles d'art et, en cohérence avec leur inscription sur Parcoursup, favoriser une réforme des épreuves actuelles en développant un examen sur dossier suivi d'un entretien avec un jury (écoles, ministère de la Culture)
- Introduire systématiquement le taux de boursiers parmi les indicateurs des contrats d'objectifs et de performance des écoles nationales et en faire l'un des critères des contributions financières de l'État aux écoles territoriales (ministère de la Culture)
- Assurer la bonne articulation des différents cursus de formation au sein du système du LMD, en particulier pour la mise en place d'un troisième cycle doctoral (écoles, ministères de la Culture et de l'ESRI)
- Intégrer l'insertion professionnelle et le référencement artistique comme une mission essentielle des écoles d'art et un critère d'évaluation des formations qu'elles dispensent (écoles, ministère de la Culture, ministère de l'ESRI).
- Développer une stratégie de rayonnement et d'attractivité internationale (écoles, ministère de la Culture).

LES RÉACTIONS DES DIRECTEURS DES ÉCOLES D'ART AUDITIONNÉS

À la suite de cette enquête, [la commission des finances du Sénat a auditionné](#), le 20 janvier 2021, Louis Gautier, président de la troisième chambre de la Cour des comptes, mais aussi Jean de Loisy, directeur de l'Ensba (École nationale supérieure des Beaux-arts), Laurent Scordino-Mazanec, directeur de l'Ensaama (École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art), et Damien Valero, président de l'association des anciens élèves de l'Ensad (École nationale supérieure des arts décoratifs - Alumni Paris).

Jean de Loisy a reconnu plusieurs faiblesses de son école, comme les 20 % d'étudiants internationaux qu'elle reçoit, ce qui est "très peu" et qu'il attribue à "des problèmes de langue, de notoriété" et

d'organisation pédagogique "étrange et très rare" sous forme de "compagnonnage". "Autre défaut : nous avons 630 étudiants, quand des écoles étrangères comme la St Martins de Londres en ont 11 000", dit-il. Il cite aussi la "très faible diversité sociale" de l'école, avec 23 % de boursiers. "Parcoursup sera l'occasion de nous ouvrir", répond-il, soulignant les bons résultats du dispositif "Via ferrata" qui permet à "100 % des 25 jeunes issus de la diversité" qu'elle accueille (et 50 l'année prochaine) d'entrer dans une école d'art en France ou en Europe.

UN "RAPPROCHEMENT AVEC PSL" OU UNE "TUTELLE PLUS DIRIGISTE NE SONT PAS DES RÉPONSES"



Jean de Loisy, directeur de l'ENSBA
| ENSBA

Mais il estime aussi qu'il a "d'autres urgences" que celles de rallier PSL ou de s'aligner sur le LMD : "D'abord, y a-t-il des artistes qui sortent des Beaux-arts ? Sur les dix dernières années, sans fléchissement, 60 % des artistes apparus sur la scène française, avec une existence institutionnelle, c'est-à-dire entrés dans les centres d'art ou dans les collections régionales ou nationales, sortent des Beaux-arts de Paris."

Cependant, cela ne représente que 5 % des diplômés de l'école qui "auront une vie d'artiste". "Ce n'est pas si mal, mais que fait-on des 95 % restants ?" Pour Jean de Loisy, la responsabilité première du directeur est là, et "ce n'est pas dans une tutelle nationale plus dirigiste ou dans un rapprochement avec PSL ou avec une formation doctorale

qu'il y a la réponse". À ses yeux, il faut "faire évoluer la formation" pour "élargir les centres d'intérêt" des artistes, ce qui "serait très utile si les habitudes des entreprises évoluaient". Il propose à ce sujet de créer, autour des écoles des Beaux-arts, des "clubs d'entreprises intéressées par la capacité de disruption des élèves". "Il y a une pédagogie à faire de la part de l'État vers les entreprises."

Il faut aussi "élargir l'enseignement" pour "donner aux élèves une idée de ce qu'est le monde", d'où les cours ouverts par l'Ensba avec "Dauphine ou Sciences Po", pour les "initier à la pensée en sciences, en économie, en philosophie, etc." "Évidemment, nous avons demandé à PSL d'y participer, mais l'énorme machine qu'est PSL s'est effondrée face à cela et je n'en ai plus jamais entendu parler", regrette Jean de Loisy, dont l'école est à ce jour encore "partenaire" de l'université PSL, et non "membre". Quant à la question d'un troisième cycle à l'Ensba, Jean de Loisy considère là aussi que, bien "qu'enrichissante", l'option académique "n'est pas la priorité" : "Si l'on veut augmenter la notoriété de nos élèves, il faut les insérer dans un réseau international de jeunes artistes prometteurs", juge-t-il.

SOUS TUTELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, L'ENSAAMA "NE PEUT PAS ENSEIGNER EN ANGLAIS"

Laurent Scordino-Mazanec, directeur de l'Ensaama, une école dépendant du ministère de l'Éducation nationale, défend pour sa part la notion "d'arts appliqués" et regrette que les propos tenus par la Cour "manquent de nuances", considérant que "l'emploi n'est pas un souci" pour ses diplômés. "Le design et les métiers d'art ont le vent en poupe, nous sommes dragués par le monde entier pour nos savoir-faire", assure-t-il.

En revanche, il estime qu'un "point fort du rapport" est l'invitation à fédérer les écoles. "On ne peut pas comparer les écoles françaises et les écoles étrangères. Moi, j'ai 1 000 étudiants et 13 000 m² !", souligne-t-il. "Effectivement, l'union fait la force et nous avons besoin de nous rapprocher, de communiquer à l'international d'où la réunion des quatre écoles d'art de Paris, ce qui n'a pas du tout entamé leur identité, au contraire ça l'a renforcée", dit-il en référence l'association entre les écoles Boule, Duperré, Estienne et l'Ensaama au sein de la CESAAP (Conférence des écoles supérieures d'arts appliqués de Paris), dédiée à "la mutualisation de projets pédagogiques et l'ouverture internationale", ces quatre écoles étant par ailleurs membres fondatrices d'Hesam ([lire sur AEF info](#)).

Sur l'international enfin, Laurent Scordino-Mazanec avoue qu'il "rêve d'avoir plus d'étudiants étrangers" mais qu' "ils ne viennent pas car l'école ne coûte pas cher". "À l'international, s'il n'y a pas de signal prix, il n'y a pas de qualité. En plus, on a un gros défaut, c'est que, étant sous tutelle de l'Éducation nationale, nous ne pouvons pas enseigner en anglais... C'est un sujet au cœur de nos formations."